

Rapport n°8 :

**Convention de reversement en faveur de l'uB
concernant le salaire de l'ingénieur de recherche recruté pour le Pôle
pour la période 01/01/2020 – 31/12/2020**

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN - Directrice Service Recherche et projets structurants
Service – personnel référent	Hélène CLEAU-ANDRE et Lara DESTAING Pôle Santé Publique
Séance du Conseil d'administration	12 décembre 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé le Pôle) bénéficie depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un poste d' « assistant universitaire en santé publique » (AUSP) à Dijon, placé sous la responsabilité d'un enseignant de santé publique et des responsables du Pôle, François Baudier et Hélène Cléau-André.

Conformément au budget prévisionnel 2020 validé en Comité stratégique du Pôle le 10/10/2019 et présenté au Conseil d'administration d'UBFC le 04/07/2019, le renouvellement du recrutement est programmé du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le statut AUSP n'existant pas, les conditions de recrutement proposées restent identiques à 2019 et sont celles d'un poste d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe (indice 727). Le montant prévu pour le salaire est de 61 000€ toutes charges comprises pour les 12 mois de 2020.

L'AUSP sera recruté par l'Université de Bourgogne et basé au sein de son UFR Sciences de la santé. Il est proposé une convention de reversement UBFC/uB pour le montant concerné.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le projet de reversement d'une enveloppe de 61 000€ à l'uB relatif au salaire d'un assistant universitaire en santé publique pendant 12 mois au sein du Pôle fédératif de santé publique BFC.